



Cercle National des Armées

TARIFS DE COTISATION : ANNEE 2021

MEMBRES	
OFFICIERS GENERAUX ET ASSIMILES EN 2ème SECTION	
Général de brigade, de division, de corps ou d'armée (2, 3, 4 ou 5 étoiles)	150,00 €
Contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre ou Amiral (2, 3, 4 et 5 étoiles)	
OFFICIERS SUPERIEURS OU SUBALTERNES (réserve, honoraire ou retraite) & CIVILS DE CATEGORIE "A" EN RETRAITE du MINISTERE DES ARMEES	
Quel que soit le grade	100,00 €
AUTRES MEMBRES	
Titulaire de la Légion d'Honneur, auditeur ou ancien auditeur de l'IHEDN ou du CHEAr, école de guerre, membres autorisés par le CA	200,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	
VEUVES D'OFFICIERS GENERAUX ET ASSIMILES EN 2ème SECTION	
Quel que soit le grade	75,00 €
VEUVES D'OFFICIERS SUPERIEURS OU SUBALTERNES (réserve, honoraire ou retraite) & VEUVES DE CIVILS DE CATEGORIE "A" EN RETRAITE du MINISTERE DES ARMEES	
Quel que soit le grade	50,00 €
VEUVES AUTRES MEMBRES	
Titulaire de la Légion d'Honneur, auditeur ou ancien auditeur de l'IHEDN ou du CHEAr, école de guerre, membres autorisés par le CA	100,00 €

- (1) La 1ère année d'adhésion, la cotisation est calculée au prorata de l'année à partir du 1er mars.
(2) La carte de membre des conjoints et enfants (de 18 à 25 ans) s'élève à 10 % du montant de la cotisation.